



DISPOSITION D'EXECUTION DU CHALLENGE DANIEL GUEX

1. Ce Challenge est un don fait par Monsieur Daniel GUEX, membre d'honneur de la Société Vaudoise des Tireurs Sportifs (SVTS). Il représente une channe vaudoise en étain.
2. Il est attribué chaque année au tireur couché (toutes catégories confondues) ayant réalisé le meilleur résultat au total du tour qualificatif de la finale du championnat vaudois de groupes à la carabine 50 m.
3. Il sera remis pour la première fois lors de la finale de 2003.
4. En cas d'égalité, l'appui se fera en tenant compte du résultat de la première passe du tour qualificatif. Si cela ne suffit pas, la préférence sera donnée au tireur le plus jeune. En dernier ressort, le challenge sera attribué par tirage au sort.
5. Le challenge sera définitivement attribué la dixième année au tireur l'ayant gagné le plus grand nombre de fois. En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés à l'addition des moyennes des résultats réalisés, puis par la meilleure moyenne effectuée lors d'une finale et enfin par tirage au sort.
6. La channe est remise le jour même de la finale, à l'issue de la proclamation du palmarès.
7. Elle sera gravée par les soins et aux frais de la SVTS. Y figureront les nom et prénom du gagnant, ainsi que l'année et le résultat.
8. Le détenteur s'engage à conserver le challenge en parfait état et à lui apporter tout l'entretien nécessaire. Il devra le restituer le matin de la finale de l'année suivante, avant le début des tirs.
9. Le présent règlement a été approuvé par la commission de tir C 50 m de la SVTS lors de sa séance du 10 mars 2003. Il entre en vigueur immédiatement. Il abroge toutes les versions précédentes.

Les articles 2, 4 et 5 ont été modifiés lors de la séance du Conseil Technique C50M du 6 décembre 2008 à Lausanne et entrent en vigueur le 1er janvier 2009. Ils abrogent la version précédente.

Le Donateur :
Daniel GUEX

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Président Cantonal : DECRAUSAZ Gilbert

Responsable carabine 50m : FURER Yves